



R490 : AUTORISATION DE CONDUITE GRUES DE CHARGEMENT

Conduire des grues de chargement en appliquant les consignes de sécurité



Public

Toute personne amenée à utiliser des grues de chargement



Participants

Jusqu'à 6 personnes



Intra

Dans vos locaux, selon vos disponibilités



Prérequis

Savoir lire et écrire. Aptitude médicale approuvée par le médecin du travail



Durée

2 jours (14 h)



Inter

Nous consulter

Objectifs



Obtenir le permis l'autorisation de conduite conformément à la recommandation CNAMTS R490



Maîtriser les règles de conduite concernant les grues de chargement dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel

Programme

NOTIONS DE SÉCURITÉ

Réglementation

Les accidents du travail

Les conséquences physiques et pécuniaires

Les responsabilités

Conseils en prévention des accidents du travail

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE DES GRUES AUXILIAIRES

Caractéristiques fonctionnelles

Organes de service et dispositifs de sécurité

LES RÈGLES DE CONDUITE EN SÉCURITÉ

Risques lors de l'utilisation des grues

Risques liés à l'environnement

Règles de conduite et circulation

Lecture et interprétation du tableau de charge

Pictogrammes et panneaux de signalisation

Distances de sécurité avec lignes électriques

VÉRIFICATION ET MAINTENANCE DE 1ER NIVEAU

PARTIE PRATIQUE

Application pratique des règles de sécurité dans l'utilisation des grues de chargement

Mise en station, repliage, balisage

Manipulation de charges diverses

Geste de commandement

OPTION TELECOMMANDE

TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES

Méthodes pédagogiques

Formation participative, apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation pratique avec utilisation des grues de chargement

Matériel pédagogique

Vidéoprojecteur, EPI, grues à jour de la vérification générale périodique...

Intervenant

Formateur expérimenté et spécialiste en conduite d'engins

Evaluation et validation

Evaluation théorique (QCM) et pratique

Délivrance d'un certificat de réalisation et d'une autorisation de conduite

Périodicité de recyclage

Tous les cinq ans (recommandation CNAMTS)

Support remis aux stagiaires

Des supports dématérialisés sont remis aux stagiaires

Références réglementaires

Art. R. 4323-55 du Code du travail ; Recommandation CNAMTS R490

Les + NEOMIS

- + Exercices pratiques adaptées à votre activité
- + Méthode pédagogique participative
- + Remise d'un titre d'autorisation de conduite
- + Garantie **minimum 60% de pratique**

98,3 % Taux de satisfaction stagiaires

99 % Notre taux de réussite



Notre engagement qualité



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION